EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

de la commune de MONT-ROC

Séance du 03 Octobre 2016

L'an deux mille seize, le trois Octobre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à Mont-Roc, sous la présidence de M. SEVERAC Alain, en sa qualité de Maire de la Commune de Mont-Roc.

Présents : SEVERAC Alain, ALBERT Fabrice, PUECH Julien, BARDOU Christophe, REYNARD Françoise, GUY Jean-Michel, NEVEJANS Fabienne, MIRA Fanny, BARDOU Yves, ALARY Jean-Marie

Absent : PINCHETTI Julie (procuration à M. ALBERT Fabrice).

Monsieur PUECH Julien a été désigné secrétaire de séance.

Membres en exercice : 11 - Membres présents : 10 - Nombre de votes : 11

Date de la convocation : 26 Septembre 2016 - Date d'affichage : 26 Septembre 2016

-:-:-:-:-:-:-:-

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'allouer les subventions aux associations suivantes pour l'exercice 2016 :

* A.D.M.R.	:	150 €
* Comité des fêtes de Mont-Roc	:	1 000 €
* USEP école de Mont-Roc	:	150 €
* A.P.E. Teillet Mont-Roc	:	100 €
* F.N.A.C.A.	:	50 €
* Amicale des pompiers d'Alban	:	50 €
* MJC de Teillet	:	50 €
* Parents d'élèves collège d'Alban	:	50 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :
Le Maire

A. SEVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la commune de MONT-ROC

Séance du 03 Octobre 2016

L'an deux mille seize, le trois Octobre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à Mont-Roc, sous la présidence de M. SEVERAC Alain, en sa qualité de Maire de la Commune de Mont-Roc.

Présents : SEVERAC Alain, ALBERT Fabrice, PUECH Julien, BARDOU Christophe, REYNARD Françoise, GUY Jean-Michel, NEVEJANS Fabienne, MIRA Fanny, BARDOU Yves, ALARY Jean-Marie

Absent : PINCHETTI Julie (procuration à M. ALBERT Fabrice).

Monsieur PUECH Julien a été désigné secrétaire de séance.

Membres en exercice : 11 - Membres présents : 10 - Nombre de votes : 11

Date de la convocation : 26 Septembre 2016 - Date d'affichage : 26 Septembre 2016

-:-:-:-:-:-:-:-

Objet : INTÉGRATION VOIE COMMUNALE

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de l'acquisition des parcelles à la SOGEREM (ancienne piste minière) ayant subit les travaux nécessaires à l'usage des véhicules (tels que curage des fossés, mise en place d'une glissière de sécurité, revêtement bicouche), il convient d'intégrer ce nouveau chemin au tableau de classement unique des voies communales :

Section A1 n°581 - 575 - 578 - 607 - 610 - 561 - 563 - 613 - 625 - 628 - 618 - 620 - 615 - 622 - 603 (en partie) - 566 - 676 - 571

Section A2 n° 551 (en partie) - 540 - 541 - 536 - 535 - 532 - 530 - 555 .

Parcelles totalisant une longueur de 2 600 mètres linéaires.

Cette nouvelle voie est nommée VC29 des Pauquets à Rayssac.

Nouvelle longueur des voies communales : 22 001 + 2 600 = 24 601 mètres.

En pièce jointe, tableau de classement unique des voies communales.

Les parcelles section A 597 - 600 - 671- 673 - 603 (en partie) - 543 (en partie), classement en chemins ruraux, la parcelle 616 section A est un terrain privé de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :
Le Maire

A. SEVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la commune de MONT-ROC

Séance du 03 Octobre 2016

L'an deux mille seize, le trois Octobre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à Mont-Roc, sous la présidence de M. SEVERAC Alain, en sa qualité de Maire de la Commune de Mont-Roc.

Présents : SEVERAC Alain, ALBERT Fabrice, PUECH Julien, BARDOU Christophe, REYNARD Françoise, GUY Jean-Michel, NEVEJANS Fabienne, MIRA Fanny, BARDOU Yves, ALARY Jean-Marie

Absent : PINCHETTI Julie (procuration à M. ALBERT Fabrice).

Monsieur PUECH Julien a été désigné secrétaire de séance.

Membres en exercice : 11 - Membres présents : 10 - Nombre de votes : 11

Date de la convocation : 26 Septembre 2016 - Date d'affichage : 26 Septembre 2016

-:-:-:-:-:-:-:-

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le fait que les crédits ouverts au chapitre 67 charges exceptionnelles sont insuffisants et qu'il convient de régulariser ainsi :

Chapitre	Compte	
011	C/6156 Maintenance	- 1,00
67	C/678 Autres charges exceptionnelles	+ 1,00
		0,00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :
Le Maire

A. SEVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

de la commune de MONT-ROC

Séance du 03 Octobre 2016

L'an deux mille seize, le trois Octobre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à Mont-Roc, sous la présidence de M. SEVERAC Alain, en sa qualité de Maire de la Commune de Mont-Roc.

Présents : SEVERAC Alain, ALBERT Fabrice, PUECH Julien, BARDOU Christophe, REYNARD Françoise, GUY Jean-Michel, NEVEJANS Fabienne, MIRA Fanny, BARDOU Yves, ALARY Jean-Marie

Absent : PINCHETTI Julie (procuration à M. ALBERT Fabrice).

Monsieur PUECH Julien a été désigné secrétaire de séance.

Membres en exercice : 11 - Membres présents : 10 - Nombre de votes : 11

Date de la convocation : 26 Septembre 2016 - Date d'affichage : 26 Septembre 2016

-:-:-:-:-:-:-:-

Objet : PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN + BÂTIMENT SOGEREM

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de l'entreprise RIO TINTO concernant la vente à la commune d'un terrain et d'un bâtiment situés sur l'ancien site minier.

Après réflexion et délibération, le Conseil Municipal décide par 9 voix pour et 2 abstentions d'acquérir le terrain et de conserver le bâtiment mentionné sur la proposition à la condition que les limites de la parcelle soient ramenées à une distance de 10 mètres de la façade nord-est, et à une distance de 20 mètres de la façade sud-ouest. Le chemin constituant la limite nord de la parcelle, la limite sud se situant au pied de la pente dominant le site.

Dans une prochaine séance le conseil statuera les modalités de l'acquisition de ce bien.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :
Le Maire

A. SEVERAC